



N°DEL92-2019

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

L'AN DEUX MIL DIX-NEUF et le **DIX-SEPT** du mois de **JUILLET** à **19h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **11 JUILLET 2019**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Mme Elisabeth BONJEAN.

Conseillers communautaires présents :

Mme AUDOUY Véronique – Mme BONJEAN Elisabeth – M. MAUCLAIR Stéphane – Mme SERRE Anne – M. PEDARRIOSSE Francis – Mme HENRARD Marie-Josée – Mme BASLY-LAPEGUE Christine – M. DROUIN André – Mme LOUME-SEIXO Viviane – M. LALANNE Jean-Pierre – Mme DUDOUS Dominique – M. JANOT Bruno – Mme DOURTHE Sarah – M. CAGNIMEL Philippe – M. POMAREZ Serge – Mme NIGITA Lydia – M. LE GLOAHEC Jean-Michel – M. LE BAIL Gérard – Mme LASSOUQUE-SABOURAULT Bérangère – M. DAGUERRE Jean-Louis – Mme FRAYSSE Chantal – M. DARRIGADE Hervé – M. CARRERE Christian – Mme DELMON Catherine – M. DUVIGNAU André – Mme DI MAURO Catherine – M. DUFAU Jean-Pierre – Mme CANDAU Francette – M. BERTHOUX Christian – M. DUBROCA Bruno – M. LACOUTURE Philippe – M. LAVIELLE Jean – M. BEDAT Henri – M. FORSANS Alain – M. DELMON Philippe – M. LANGOUANERE Bernard – Mme SCARSI Geneviève – M. DUFORT Jean-Michel – M. BOURDILLAS Thierry.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

Mme DUTOYA Guylaine
M. BALAO Serge
Mme VERDIERE-BARGAOUI Axelle
M. DUCHESNE Philippe
M. NOVO Vincent
M. DAGES Pascal
Mme GIRODET Christine
Mme LE MEUR Marie-Christine
Mme CAZENAVE Sandrine

Donne pouvoir à :

M. BOURDILLAS Thierry
Mme DUDOUS Dominique
M. MAUCLAIR Stéphane
Mme BONJEAN Elisabeth
Mme LOUME-SEIXO Viviane
Mme DOURTHE Sarah
M. DUVIGNAU André
M. DUFAU Jean-Pierre
M. BEDAT Henri

Conseillers communautaires absents et excusés :

M. ABADIE Jean-Marie – Mme DUTOYA Guylaine – M. BALAO Serge – Mme VERDIERE-BARGAOUI Axelle – M. DUCHESNE Philippe – M. NOVO Vincent – M. DARRIERE Eric – M. DAGES Pascal – Mme BERTHELON Marie-Constance – Mme DETOUILLOAN Anne-Marie – Mme GIRODET Christine – Mme LE MEUR Marie-Christine – Mme CAZENAVE Sandrine – Mme CAZAUNAU Anne-Marie – M. CHAHINE Hikmat.

Secrétaire de séance : M. BEDAT Henri



OBJET : EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT : DEMANDE DE SUBVENTION DE XL'HABITAT POUR LA REALISATION, EN MAITRISE D'OUVRAGE DIRECTE, D'UN LOGEMENT LOCATIF SOCIAL SUR LA COMMUNE DE SAINT-PAUL-LES-DAX

Monsieur le Vice-président expose :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment les articles L 301-1 et suivants ;

Vu la compétence de la Communauté d'Agglomération en matière d'Equilibre Social de l'Habitat ;

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération en date du 19 décembre 2013 adoptant le « Programme Local de l'Habitat » ;

Vu le règlement d'attribution d'aide forfaitaire en faveur du logement social adopté en Conseil Communautaire le 20 décembre 2017 ;

Vu le courrier de sollicitation de XL'Habitat en date du 15 janvier 2019 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Equilibre Social de l'Habitat du 06/02/2019.

L'action n°1 du Programme Local de l'Habitat vise « à produire un parc locatif conventionné en nombre suffisant ».

De ce fait, le Grand Dax octroie, sous conditions, un appui financier aux opérations de création de logements locatifs sociaux.

La résidence « Le Bridot », située à Saint-Paul-lès-Dax, date des années 70 et nécessite des travaux importants de réhabilitation, à savoir :

- isolation par l'extérieur
- changement des menuiseries
- changement du mode de chauffage
- mise aux normes électriques

A l'occasion de ces travaux, XL'Habitat propose de réaliser un nouveau logement en lieu et place du local commun.

Les principales caractéristiques de l'opération sont présentées ci-dessous.

Le projet de XL'Habitat est conforme aux objectifs du PLH et au règlement d'intervention du Grand Dax en matière de logement locatif social.

Il est proposé au Conseil communautaire que le Grand Dax attribue une subvention d'un montant de 3 000 €. (1 x 3 000 €).

Description de l'opération :

Superficie du terrain d'assiette de l'opération en m ²	5 465 m ²					
Surface de plancher en m ²	54 m ² environ					
Maître d'Ouvrage de l'opération	XL'Habitat					
Prix d'acquisition du foncier	/					
Nombre de logements	1					
Typologie des logements	T1	T2	T3	T4	T5 et +	
		1				
Mode de financement des logements	PLUS		PLAI	PLS		
	1		/	/		
Surface habitable moyenne des logements	T1	T2	T3	T4	T5 et +	
		54 m ²	/		/	
Estimation niveau de loyers	PLUS			PLAI		
	T1	T2	T3	T2	T3	T4
		315 €				
Formes urbaines	Habitat collectif					

Plan de financement :

1 logement (1 PLUS)			
Coût de revient total : 75 072 € TTC	Subventions : 6 400 €		
	Etat	Département	Grand Dax
	0 € (0%)	3 400 € (53%)	3 000 € (47%)
	Emprunts CDC : 66 672 €		
	Fonds propres : 2 000 €		
	75 072 €		

En tant que membres du Conseil d'Administration de XL'Habitat, Monsieur Henri BEDAT, Madame Viviane LOUME-SEIXO et Monsieur Gérard LE BAIL ne prennent pas part au vote.

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Article 1 : DECIDE D'ATTRIBUER une subvention d'un montant de 3 000€ à XL'Habitat pour la réalisation en maîtrise d'ouvrage directe d'un logement locatif social supplémentaire de type PLUS dans le cadre de la réhabilitation de la résidence « Le Bridot » à Saint-Paul-lès-Dax.

Article 2 : AUTORISE Madame la Présidente à signer la convention ci-jointe relative à l'attribution d'une subvention.

Article 3 : PRECISE que les crédits nécessaires au paiement du 1^{er} acompte, sont prévus dans le cadre de l'AP 126 sur les crédits de paiement de l'exercice 2019.



Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Madame la Présidente et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
POUR COPIE CONFORME,
DAX, le 17 juillet 2019
LA PRESIDENTE,**



Elisabeth BONJEAN.